

Zeitschrift: Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern
Band: 57 (2000)

Artikel: Naturschutzinspektorat des Kantons Bern : Bericht 1999
Kapitel: Artenschutz
Autor: Frey, Willy / Keller, Ruedi / Schaffner, Ruth
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-318630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. Artenschutz

6.1 *Situation de la protection de la faune dans le canton de Berne*

Le projet «Entscheidfindung und Prioritätensetzung im Naturschutz» a été attribué par l'Inspection de la Protection de la Nature du canton de Berne (IPN) aux deux bureaux d'études en environnement Sigmaplan, par Dr. U. KÄNZIG-SCHOCH (Berne) et LE FOYARD (Bienne). Ce mandat comprend notamment les volets «Milieux naturels», «Flore» et «Faune». Le rapport d'activités 1997 de l'IPN fait état de la situation de la flore dans le canton de Berne (KÄNZIG-SCHOCH 1997 et 1998). Les milieux naturels sont traités dans un second rapport sectoriel (KÄNZIG-SCHOCH 1999a et 1999b). Le présent article résume les points forts et essentiels de six documents établis dans le cadre du projet. Ces rapports (PERRENOUD 1999 et 2000) font état de la situation de 6 groupes fauniques, à savoir: batraciens, reptiles, avifaune, mammifères, chauve-souris et invertébrés. Chaque rapport sectoriel traite les groupes fauniques sur le même canevas: liste rouge, commentaire espèce par espèce (statut, menaces, mesures, etc.), priorités et responsabilité du canton. L'élaboration de ces documents a été rendue possible grâce à la collaboration de nombreuses personnes (voir annexe), que nous remercions ici encore de leur précieuse collaboration.

6.1.1 Procédure

Le mandat se base uniquement sur les diverses données à disposition et ne prévoit donc aucun travail de terrain. L'analyse s'est ainsi portée sur les extraits des diverses banques de données (Centre Suisse de Cartographie de la Faune CSCF, Station ornithologique suisse SOS) et sur les inventaires et atlas à notre disposition (DUELLI 1994; GROSSENBACHER 1977; HAUSSER 1995; HOFER 1991; SCHMID 1998). Notre travail peut se résumer en trois phases:

- informations de base sur les espèces de chaque groupe
- élaboration de listes rouges, par région biogéographique (Jura, Plateau et Alpes)
- rapports de synthèse avec commentaires précis sur chaque espèce

Chaque groupe a en fin de compte fait l'objet d'une synthèse qui fait état des priorités de protection (3 degrés d'urgence), mais également de la responsabilité que porte le canton de Berne pour la sauvegarde d'espèces fauniques à l'échelle nationale.

6.1.2 Résultats

La faune du canton de Berne est riche et diversifiée. Cette diversité est notamment le reflet des différents milieux se trouvant dans les 3 régions biogéographiques (Jura, Plateau et Alpes), mais également des activités humaines qui, quand elles sont extensives, offrent des conditions de vie favorables à la flore et à la faune.

Les listes rouges nous donnent un aperçu des espèces se reproduisant dans le canton et le statut de chaque espèce. Nous rappelons les différents degrés de menace (voir OFEFP 1994):

Cat. 0 espèces disparues

Cat. 1 espèces menacées de disparition

Cat. 2 espèces hautement menacées

Cat. 3 espèces menacées

Autres: espèces non menacées, potentiellement menacées, statut inconnu.

Les proportions des espèces menacées varient peu dans chaque groupe. Par contre, la situation de chaque groupe est très différente. Plus du 75% des batraciens sont menacés (catégories 0 à 3). Un peu plus de la moitié des reptiles et des chauve-souris sont menacés, tandis que moins de 50% des oiseaux sont menacés. La situation des mammifères semble meilleure. Mais de nombreuses espèces, bien que mises dans la catégorie «Autres», sont mal documentées (Tabl. 3).

Pour tous les groupes, l'évolution des populations des espèces diffère selon les régions et suivant le type de milieux aquatiques dans lesquelles se reproduisent. Ci-après, nous commentons de manière succincte chaque groupe.

Batraciens

15 espèces de batraciens se reproduisent dans le canton de Berne, soit le 75% du total d'amphibiens de Suisse. Les espèces sensibles et spécialisées ont vu bon nombre de leurs populations diminuer ou disparaître. Par exemple, les espèces liées aux zones alluviales (triton crêté / Kammmolch) ont subi une régression importante, les rivières typiques ayant subi des modifications importantes. L'isolation des populations, les barrières telles les routes, l'intensification des pratiques agricoles sont des menaces importantes pour les batraciens, par exemple pour la rainette (Laubfrosch).

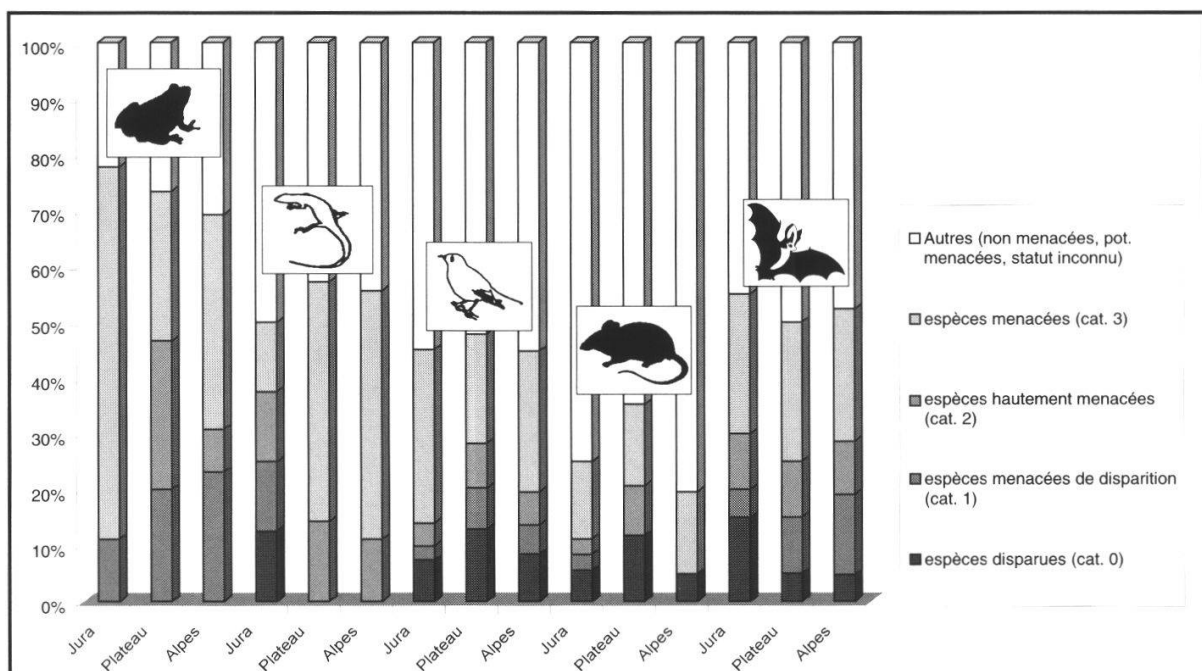


Tableau 3: Les différents degrés de menaces des oiseaux, batraciens, reptiles, mammifères et chauve-souris. La situation des invertébrés a été jugée sur les 3 groupes les mieux documentés, à savoir les papillons, les libellules et les orthoptères (sauterelles, grillons).

La protection passe par des mesures concrètes: (re)création de milieux pionniers et temporaires (rainette), recreusage de plans d'eau en voie de comblement, mise en lumière de plans d'eau, etc. La mortalité sur les routes lors de la migration printanière pourra être diminuée par la création de passages-sous-route.

Reptiles

11 espèces de reptiles sont présentes dans le canton de Berne, soit le 73% du total des reptiles de Suisse (15 espèces). Quasiment toutes les espèces ont diminué dans le canton de Berne. La coronelle lisse a disparu de nombreux sites du Plateau. La vipère aspic s'est bien maintenue le long du pied Sud du Jura et dans les Alpes, mais est menacée de disparition dans le Jura bernois. La recolonisation des zones marginales par la forêt, l'isolation et l'urbanisation sont parmi les causes importantes de disparition des espèces sensibles du Plateau. Des sites d'importance ont ainsi été soit modifiés soit ont disparu. Le Plateau est la région qui a subi le plus de pertes.



Figure 12: Demi-Deuil. (Photo A. Perrenoud)

Pass dich dem Schritt der Natur an;
ihr Geheimnis heisst Geduld.

(Ralph W. Emerson)

La protection passe par des mesures concrètes: aménagement des lisières, (re)création de milieux, mise en réseau. Elles sont à mettre en œuvre dans les 5 prochaines années, par exemple dans le cadre de programmes précis de revitalisation de milieux. En zone agricole, des zones de fauche extensives, des friches ou encore le report de la fauche pourront favoriser la coronelle lisse. En zone forestière, la mise en lumière des forêts thermophiles devra être entreprise pour toutes les espèces. Le programme de mesures d'entretien sylvicoles dans les sites d'importance cantonale, mis en œuvre en 1999, est un exemple d'application concrète.

Oiseaux

182 espèces d'oiseaux nichent dans le canton de Berne, soit le 91% du total des espèces de Suisse. Les espèces liées aux roselières (Blongios nain/Zwergdommel) ont subi une régression, les surfaces de roselières ayant diminué ces dernières décennies. Certaines espèces forestières spécialisées ont également diminué, notamment celles liées à des modes d'exploitation anciens (Gélinotte des bois/Haselhuhn). Dans les zones agricoles, ce sont surtout les espèces sensibles nichant au sol qui ont diminué, voire disparu. L'intensification des modes d'exploitation liée à la modification ou la perte des milieux (humides notamment) ont conduit à un appauvrissement généralisé de l'avifaune de nos grandes plaines agricoles, mais également dans les zones de montagne (Jura et Alpes).

3 catégories de priorité peuvent être définies pour mettre sur pied des programmes de protection. 16 espèces d'oiseaux font partie de la catégorie I (mesure à mettre sur pied dans les 5 ans), 17 espèces font partie de la catégorie II (mesures à prendre dans la décennie), tandis que les 40 espèces de la catégorie III ont besoin d'une surveillance et pourront être favorisées dans le cadre de projets en cours (améliorations foncières, revitalisation de cours d'eau, etc.). L'urgence des mesures à prendre concernent surtout les espèces des zones agricoles et forestières. La protection passe par des mesures concrètes: (re)création de milieux, modification de pratiques agricoles et forestières. En zone agricole, des zones de fauche extensives, des friches, des haies basses permettront d'atteindre ces objectifs, par exemple pour l'alouette des champs (Feldlerche) ou le bruant proyer (Grauammer). En zones forestières, la création de clairières, de zones de transition buissonnantes, de sous-bois buissonnantes, offriront de nouveau des conditions de vie à de nombreuses espèces spécialisées, par exemple à la bécasse de bois (Waldschnepfe). De plus, des réserves forestières, des îlots de vieux bois, des forêts à taux de boisement faible, ou la favorisation d'essences telles le chêne seront également à favoriser pour d'autres espèces sensibles telles le pic mar (Mittelspecht). Dans les zones humides, la revitalisation des cours d'eau pourra contribuer à la protection d'espèces telles le martin-pêcheur (Eisvogel).

Invertébrés

La faune invertébrée du canton de Berne est riche en espèces (*Fig. 12 et 13*). Cependant, seules les espèces les plus visibles et les plus attractives sont relativement bien documentées: papillons, libellules, orthoptères (sauterelles, grillons) et d'autres espèces

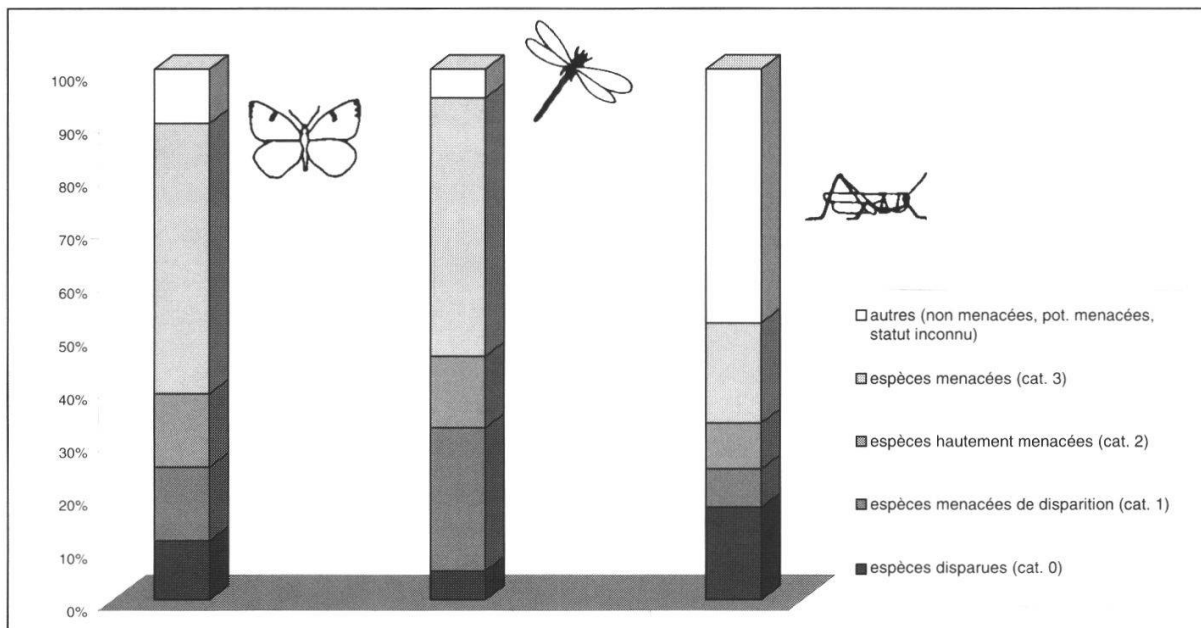


Tableau 4: Les différents degrés de menaces des papillons, libellules et orthoptères.

telles l'ascalaphe, par exemple. Pour chaque groupe, la situation varie du Jura aux Alpes. Les papillons (108 espèces sur les 169 au plan suisse, soit le 64%) sont menacés dans les 3 régions à raison de 50 à 70%. Les libellules (66 espèces sur les 81 espèces au plan suisse, soit le 81%) sont, en proportion, plus fortement menacées sur le Plateau. Pour les orthoptères (66 espèces sur les 108 espèces au plan suisse, soit le 61%), environ la moitié des espèces sont menacées dans les 3 régions (Tabl. 4).

Certaines espèces ont disparu du canton de Berne, d'autres ont vu leurs populations diminuer de manière importante ces dernières décennies. Les causes de diminution et de disparition sont diverses: reboisement des clairières, rectification des lisières, augmentation du taux de boisement, abandon des surfaces marginales, intensification des pratiques agricoles, surpâturage, dégradation des cours d'eau et des plans d'eau. S'ajoutent à ces causes l'urbanisation, l'isolation et la fragmentation des habitats.

La protection passe par des mesures concrètes: aménagement des lisières, (re)création de milieux, mise en réseau. En zone agricole, des zones de fauche extensives, des friches, des zones mise en eau temporairement permettront d'atteindre ces objectifs. Dans les zones de pâture, la charge en bétail pourra être revue. En zone forestière, ce sont la création de zones de clairières ou de lisières qui permettront la conservation de certaines espèces. Le débroussaillage des zones embuissonnées seront parmi les mesures pratiques pouvant être entreprises en faveur des papillons et des orthoptères. La conservation des roselières, la création de bancs de sable et de gravier en zones de rivières et la redynamisation des cours d'eau permettront de favoriser notamment les libellules.

Mammifères

47 espèces sont présentes dans le canton de Berne, soit le 81% du total des mammifères de Suisse (58 espèces). Les petites espèces et moyennes espèces sont peu ou pas connues du point de vue de leur répartition. Par exemple, les mustélidés sont parmi les espèces dont la connaissance de répartition est lacunaire. L'évolution des populations des espèces diffère selon les régions et suivant le type de milieux auxquelles elles sont liées. Les carnivores sont parmi les espèces pour lesquelles la cohabitation avec l'humain est actuellement difficile.

La fragmentation des habitats est parmi les causes importantes de diminution des espèces sensibles du Plateau. Les barrières que sont les voies de communication et les agglomérations empêchent la recolonisation par les grandes espèces, tout en freinant les échanges génétiques. Le Plateau est ainsi la région qui a subi le plus de pertes.

La mise en réseau et la recréation de milieux-refuges sont parmi les mesures de protection principales. La protection passe par des mesures concrètes: aménagement des lisières, (re)création de milieux, mise en réseau. En zone agricole, des zones de fauche extensives, des friches, des zones mise en eau temporairement permettront d'atteindre ces objectifs. En zone forestière, la création de zones de clairières ou de lisières offrira des zones de tranquillité et de nourrissage pour les ongulés, notamment. Les grandes espèces de prédateurs sont parmi les espèces qui poseront le plus de problèmes de cohabitation avec l'homme, particulièrement dans les zones de montagne. Le castor est actuellement l'exemple d'une espèce des rivières et des zones alluviales qui voit ses effectifs augmenter. Sa colonisation est cependant freinée par des rives de rivières canalisées, l'insuffisance en nourriture et par des obstacles le long des rivières (barrages, par exemple).

Chauve-souris

Les connaissances sur ce groupe menacé sont variables. 21 espèces sont présentes dans le canton de Berne, soit le 78% du total des chauve-souris de Suisse (27 espèces). La diminution de l'offre en nourriture (notamment gros insectes), des lieux de reproduction et d'hivernage (arbres creux, habitations, etc.) sont parmi les causes principales de la diminution des chauves-souris. Comme la plupart des espèces sont fortement liées aux bâtiments, la rénovation de ceux-ci, sans mesures d'accompagnement, a contribué à accélérer la disparition des habitats.

Un guide pour la protection des espèces existe. Les mesures préconisées doivent être mises en application, notamment une synthèse de la situation et les distances entre les actuels lieux de reproduction seront analysées, avec, à la clé, des mesures concrètes de protection.

6.1.3 Priorités

Toutes les espèces fauniques menacées du canton de Berne (catégories 1 à 3 des listes rouges) nécessitent des mesures concrètes de protection. Parmi toutes ces espèces, un certain nombre ont besoin de mesures urgentes (*Tabl. 5*).

Groupe	Espèce	Mesures	
Batrachiens	Triton lobé / Teichmolch	Création de plans d'eau bien ensoleillés, de taille moyenne, riches en végétation	
	Triton crêté / Kammolch		
	Rainette verte / Laubfrosch	Création de plans d'eau bien ensoleillés, pionniers, avec une structure végétale verticale à proximité.	
	Grenouille agile / Springfrosch	Création de nouveaux étangs forestiers, dans les forêts claires et thermophiles	
Reptiles	Coronelle lisse / Schlingnatter	Favorisation des zones thermophiles ouvertes (lisières, éboulis, zones rocailleuses) ; éviter l'embroussaillage ; entretien adapté des talus	
	Couleuvre à collier / Ringelnatter	Protection et création de zones humides ; zones-tampons le long des cours d'eau	
	Vipère aspic / Aspispiver	Favorisation des zones thermophiles ouvertes (lisières, éboulis, zones rocailleuses) ; éviter l'embroussaillage ; entretien adapté des talus	
	Vipère péliade / Kreuzotter	Conservation et favorisation des zones structurées (haies, lisières, murets) ; entretien adapté	
	Caille des blés / Wachtel	Création de bandes-abris, friches, zones-tampons en zones agricoles	
	Vanneau huppé / Kiebitz	Prairies humides et extensives en zones agricoles ; zones-tampons	
	Huppe fasciée / Wiedehopf	Conservation des vergers à haute-tige et des vieux arbres ; lisières diversifiées ; zones-tampons	
	Torcol fourmilier / Wendehals	Conservation des vergers à haute-tige et des vieux arbres ; lisières diversifiées ; îlots de vieux bois	
	Tarier des prés / Braunkelchen	Zones extensives agricoles, friches ; exploitation adaptée (dates de fauche)	
	Gélinotte des bois / Haselhuhn	Zones et clairière en zones de forêts	
Oiseaux	Grand Tétras / Auerhuhn	Forêts matures, bien structurées	
	Pic mar / Mittelspecht	Favorisation des chênaies et des autres forêts thermophiles	
	Blongios nain / Zwergdommel	Conservation et favorisation des roselières	
	Petit gravelot / Flussregenpfeifer	Favorisation des zones alluviales pionnières ; assurer la tranquillité des zones de reproduction	
	Chevalier guignette / Flussuferläufer	Exploitation extensive d'une partie des gravières ; planification des futurs sites d'exploitation	
	Hirondelle de rivage / Uferschwalbe	Aménagement et revitalisation des cours d'eau	
	Mammières	Castor / Biber	Revitalisation des lisières et zones de clairières
		Chat sauvage / Wildkatze	Garantie des couloirs de migration, passages à faune, cohabitation avec les éleveurs
		Lynx / Luchs	Aménagement et revitalisation des cours d'eau ; mesures de compensation écologique en zones agricoles
		Putois / Illitis	Application des mesures de compensation écologique en zones agricoles
		Lièvre d'Europe / Feldhase	Reintroduction (?) et revitalisation des milieux.
		Lapin de garenne / Wildkaninchen	
Chauve-souris	Grand rhinolophe fer à cheval / Gr. Hufeisennase	Protection des quartiers d'été et d'hiver ; accords avec les propriétaires des bâtiments, monitoring ; planification des rénovations de bâtiments	
	Petit rhinolophe fer à cheval / Kl. Hufeisennase		
	Sérotine ordinaire / Breitflügelledermaus		
	Barbastelle commune / Mopsfledermaus		
	Grand murin / Grosses Mausohr		

Groupe	Espèce	Mesures
Papillons diurnes	<p>Zones forestières et buissonnantes : <i>Apatura ilia</i>, <i>Fixsenia pruni</i>, <i>Hipparchia fagi</i>, <i>Limenitis populi</i>, <i>Lopinga achine</i>, <i>Satyrus acaciae</i>, <i>Satyrus ilicis</i>, <i>Thymelicus actaeon</i></p> <p>Zones agricoles : <i>Carcharodus flocciferus</i>, <i>Chazara briseis</i>, <i>Clossiana dia</i>, <i>Coenonympha glycerion</i>, <i>Glaucopsyche alexis</i>, <i>Hipparchia semele</i>, <i>Melitaea cinxia</i>, <i>Melitaea didyma</i>, <i>Melicta aurelia</i>, <i>Melicta parthenoides</i>, <i>Plebicula theristes</i>, <i>Pyrgus armoricanus</i>, <i>Pyrgus serrataliae</i></p> <p>Zones humides s.l. : <i>Boloria aquilonaris</i>, <i>Coenonympha tullia</i>, <i>Eurodryas aurinia</i>, <i>Lycaena helle</i>, <i>Maculinea alcon</i>, <i>Maculinea teleius</i>, <i>Minois dryas</i></p>	<p>Protection et favorisation des chênaies, forêts thermophiles et zones alluviales ; réouverture de clairières ; lisières étagées et diversifiées, réseau de boisements naturels ; entretien adapté</p> <p>Protection des pelouses maigres et sèches de basse altitude ; entretien adapté de ces pelouses (fauche, essartage, ...) ; pas d'engraissement des pâturages maigres ; favorisation des surfaces de compensation écologique ; entretien adapté des talus</p> <p>Renforcement des zones marécageuses ; favorisation des surfaces de compensation écologique ; régime hydrique des hauts-marais</p>
Libellules	<p>Zones alluviales : <i>Ophiogomphus cecilia</i> ; <i>Onychogomphus forcipatus</i></p> <p>Rivières et ruisseaux : <i>Calliptamus siciliae</i>, <i>Oedipoda caeruleascens</i>, <i>O. germanica</i>, <i>Sphingonotus caeruleus</i></p> <p>Grands lacs : <i>Epitheca bimaculata</i>, <i>Onychogomphus forcipatus</i></p> <p>Étangs et mares : <i>Aeshna caerulea</i>, <i>Aeshna subarctica</i>, <i>Leucorrhinia caudalis</i>, <i>Leucorrhinia pectoralis</i>, <i>Sympetrum flaveolum</i>, <i>S. pedemontanum</i></p> <p>Milieux pionniers de substitution (gravières et glaisières) : <i>Cercion lindenii</i>, <i>Ortheetrum albistylum</i></p> <p>Zones très buissonnantes : <i>Ephippiger ephippiger</i>, <i>Mantis religiosa</i></p> <p>Zones agricoles : <i>Chorthippus mollis</i>, <i>Omocestus haemorrhoidalis</i>, <i>Phaneroptera faicata</i>, <i>Pteronemobius heydenii</i></p> <p>Zones humides s.l. : <i>Chorthippus pullus</i>, <i>Conocephalus dorsalis</i>, <i>Terris ceperoi</i>, <i>T. tuerki</i></p> <p>Zones pionnières : <i>Calliptamus siciliae</i>, <i>Oedipoda caeruleascens</i>, <i>O. germanica</i>, <i>Sphingonotus caeruleus</i></p>	<p>Revitalisation des cours d'eau (bancs sableux ou graveleux)</p> <p>Revitalisation des rivières et cours d'eau (y compris remise à ciel ouvert)</p> <p>Conservation des tronçons avec végétation riveraine, des bancs de graviers et de sable ; augmentation de la qualité des eaux des petits lacs ; pas d'empoisonnement des petits lacs</p> <p>Augmentation de la qualité des eaux des petits lacs ; pas d'empoisonnement des petits lacs ; pas de pénétration systématique du béton dans les zones de marais autour des plans d'eau</p> <p>Mise en défens de certaines zones en activité ; recréation périodique des étangs en voie d'atterrissement</p> <p>Réouverture des clairières trop refermées ; reboisement naturel des clairières et coupes rases ; entretien adapté des talus des chemins forestiers ; création des lisières étagées et diversifiées, d'ourlets et de surface de compensation écologique</p> <p>Protection des pelouses maigres et sèches de basse altitude ; entretien adapté de ces pelouses (fauche, essartage, ...) ; pas d'engraissement des pâturages maigres ; favorisation des surfaces de compensation écologique ; entretien adapté des talus</p> <p>Renforcement des zones marécageuses ; favorisation des surfaces de compensation écologique ; protection des sites à dynamique alluviale ; revitalisation des zones alluviales ; régime hydrique des hauts-marais</p> <p>Favorisation des zones de friches ouvertes en zones urbaines, suburbaines et agricoles ; éviter le comblement systématique des carrières et gravières.</p>
Orthoptères		

6.1.4 Responsabilités du canton de Berne

Le canton de Berne porte une responsabilité nationale pour un certain nombre d'espèces. Cette responsabilité est due au fait que le canton a une superficie importante et couvre 3 régions biogéographiques. Sa situation sur le Plateau est primordiale eu égard à son rôle de lien entre l'ouest et l'est du Plateau suisse.

Batraciens:

4 espèces: triton lobé; triton crêté; rainette; grenouille agile (Teichmolch; Kammolch; Laubfrosch; Springfrosch).

Reptiles:

4 espèces menacées: coronelle lisse, couleuvre à collier, vipères aspic et péliade (Schlingnatter; Ringelnatter; Aspispviper; Kreuzotter).

Oiseaux:

77 espèces menacées (voir PERRENOUD 1999), de tous les milieux (forestiers, agricoles et humides), dont: caille des blés, vanneau huppé; huppe fasciée; torcol fourmilier; tarier des prés; gélinotte des bois; grand tétaras; pic mar; blongios nain; petit gravelot; chevalier guignette; hirondelle de rivage (Wachtel; Kiebitz; Wiedehopf; Wendehals; Braunkelchen; Haselhuhn; Auerhuhn; Mittelspecht; Zwergdommel; Flussregenpfeifer; Flussuferläufer; Uferschwalbe).

Invertébrés:

Responsabilité nationale pour la qualité des milieux pour les insectes.

Mammifères:

Responsabilité nationale pour les échanges de populations de grands mammifères.

Chauve-souris:

5 espèces: grand et petit rhinolophes fer à cheval, sérotine ordinaire, barbastelle commune; grand murin (Gr. und Kl. Hufeisennasen; Breitflügelfledermaus; Mopsfledermaus; Grosses Mausohr).

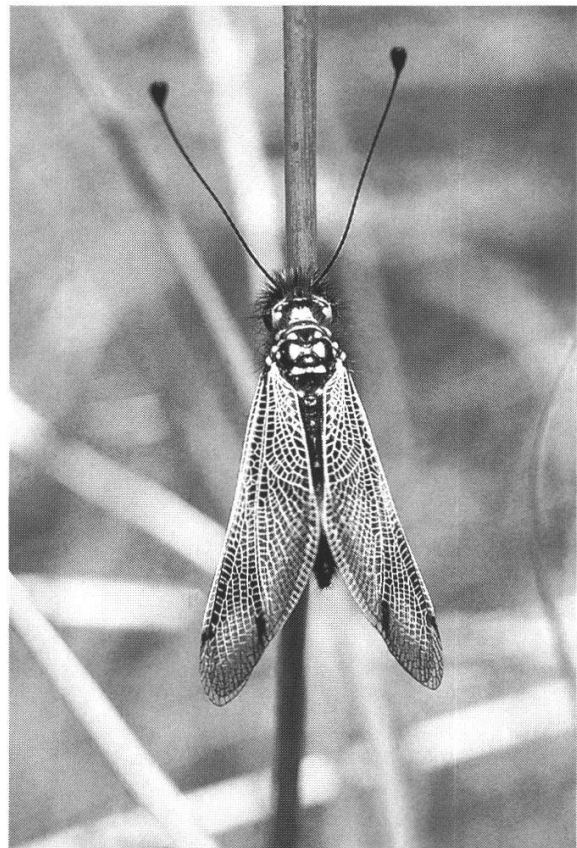


Figure 13: Ascalaphe fausse-libellule. (Photo E. Jörg)

6.1.5 Dans le futur

Si les batraciens, reptiles et oiseaux sont dans l'ensemble bien documentés, il n'en va pas de même pour les autres groupes analysés. Les données de base des moyens et petits mammifères, les papillons, libellules, orthoptères et d'autres invertébrés sont sous-documentés. Ils nécessiteront des études permettant des meilleures connaissances de base, indispensables pour une protection adéquate. La mise en œuvre rapide de mesures concrètes est importante pour tous les groupes fauniques. Un certain nombre de mesures peuvent être effectuées dans le cadre de l'application des différents inventaires fédéraux et cantonaux. Les projets tels les améliorations foncières, les grands projets d'infrastructures (autoroutes, voies ferroviaires, etc.) permettent l'intégration de la protection ponctuelle de plusieurs espèces menacées. Cependant, la plupart des espèces menacées ont besoin de programmes de protection ciblés et spécifiques, pour atteindre les buts fixés par la loi sur la protection de la nature du canton de Berne (15 septembre 1992). Les prochains pas du présent mandat seront de mettre sur pied des programmes de mesures de protection, en évaluant les coûts et les ressources des différents partenaires (offices, organismes privés). Sur le plan pratique, cela signifie une collaboration étroite entre ceux-ci.

Bibliographie

- DUELLI, P. et al. (1994): Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse. OFEFP. 97 p.
- GROSSENBACHER, K. (1977): Die Amphibien des Kantons Bern. In Mitt. Natf. Ges. Bern. Band 34, 64 S.
- HAUSSER, J. et al. (1995): Mammifères de la Suisse. Répartition. Biologie. Ecologie. Birkhäuser Verlag. 501pp.
- HOFER, U. (1991): Die Reptilien des Kantons Bern. Sonderdruck aus Mitt. Natf. Ges. Bern NF 48. S. 153–200
- KÄNZIG-SCHOCH, U. (1997): Die Situation der Flora im Kanton Bern. Prioritäten für Artenschutzprogramme und Angaben zur Gefährdung (Kantonale Rote Liste). Bericht zuhanden des Naturschutzinspektorates des Kantons Bern. 14 S. + Anhang.
- KÄNZIG-SCHOCH, U. (1998): Zur Situation der Flora im Kanton Bern; ein Überblick. Naturschutzinspektorat des Kantons Bern, Bericht 1997. In Mitt. Natf. Ges. Bern NF 55. S. 34–41.
- KÄNZIG-SCHOCH, U. (1999a): Zur Situation naturnaher Vegetationstypen im Kanton Bern. Bericht zu Handen des Naturschutzinspektorates des Kantons Bern. 15 S. + Anhang.
- KÄNZIG-SCHOCH, U. (1999b): Zur Situation naturnaher Vegetationstypen im Kanton Bern; ein Überblick. Naturschutzinspektorat des Kantons Bern, Bericht 1999. In Mitt. Natf. Ges. Bern NF 56. S. 35–44.
- PERRENOUD, A. (1999): La situation de l'avifaune nicheuse dans le canton de Berne. Liste rouge cantonale. Priorités pour un programme de protection et données sur les degrés de menace. Inspection de la protection de la nature du canton de Berne. 21 p. et annexes.
- PERRENOUD, A. (1999): La situation des reptiles dans le canton de Berne. Liste rouge cantonale. Priorités pour un programme de protection et données sur les degrés de menace. Inspection de la protection de la nature du canton de Berne. 17 p. et annexes.
- PERRENOUD, A. (1999): La situation des mammifères (sans les chauve-souris) dans le canton de Berne. Liste rouge cantonale. Priorités pour un programme de protection et données sur les degrés de menace. Inspection de la protection de la nature du canton de Berne. 17 p. et annexes.
- PERRENOUD, A. (1999): La situation des chauve-souris dans le canton de Berne. Liste rouge cantonale. Priorités pour un programme de protection et données sur les degrés de menace. Inspection de la protection de la nature du canton de Berne. 22 p. et annexes.

- PERRENOUD, A. (1999): La situation des batraciens dans le canton de Berne. Liste rouge cantonale. Priorités pour un programme de protection et données sur les degrés de menace. Inspection de la protection de la nature du canton de Berne. 22 p. et annexes.
- PERRENOUD, A. (2000): La situation des invertébrés dans le canton de Berne. Liste rouge cantonale. Priorités pour un programme de protection et données sur les degrés de menace. Inspection de la protection de la nature du canton de Berne. 45 p. et annexes.
- SCHMID, H. et al. (1998): Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse / Distribution des oiseaux nicheurs en Suisse et au Liechtenstein de 1993 à 1996. Station ornithologique suisse. 574 p.

Annexe

Mandant: A. PERRENOUD, LE FOYARD, Bienne

Groupe de travail: N. ZBINDEN, Station ornithologique suisse, Sempach
 H. SCHMID, Station ornithologique suisse, Sempach
 Y. GONSETH, CSCF, Neuchâtel
 S. CAPT, CSCF, Neuchâtel
 S. ZUMBACH, KARCH, Berne
 U. HOFER, KARCH, Berne
 T. FANKHAUSER, Y. LEUZINGER, Bernische Infostelle für Fledermausschutz, Berne
 R. HOESS, Berne
 R. LUDER, Berne
 P. MOSIMANN, Mosimann & Strebel, Ins

Alain Perrenoud, LE FOYARD, Route de Port 20, 2503 Bienne

6.2 Was Katzen alles erbeuten*

«Vielen Dank all jenen, die uns die Fragebogen mit den Angaben darüber, was ihre Katzen in der Zeit zwischen dem 1. April und dem 31. August 1997 alles erbeutet und getötet haben, zurückgesandt haben. Diese Information ist auch auf der Web-Seite von «The Mammal Society» [HYPERLINK http://www.mammal.org.mk](http://www.mammal.org.mk) www.mammal.org.mk zu finden. Sie wird innerhalb des nächsten Jahres ebenfalls in der «Mammal Review» publiziert. Bis am Ende der Untersuchungszeit gingen die Beobachtungsdaten von 964 Katzen bzw. Angaben zu über 14 000 erbeuteten Tieren ein.

Es ist allgemein bekannt, dass Stadtkatzen weniger töten als ihre ländlichen Vettern, und dass es in urbaner Umgebung mehr Katzen gibt als in ländlichen Gebieten. Auf Grund der Festlegung, die unmittelbare Nähe von Ackerland (eines der im Fragebogen aufgeführten Habitate) als Definition dafür zu nehmen, ob eine Katze als Landkatze gilt oder nicht, haben wir festgestellt, dass 39% der untersuchten Katzen in unmittelbarer Nähe von

* Aus dem Englischen übertragen. Michael Woods and Mark Jones, «What the cat brought in», Mammal-laction News Nr. 82, 1998.

ackerbaulich bewirtschaftetem Land leben und daher als Landkatzen gelten. Die andern 61% sind demzufolge Stadtkatzen. In der Untersuchungsperiode töteten die Landkatzen im Durchschnitt 18 Beutetiere, während die Stadtkatzen im Mittel nur 12,5 Beutetiere töteten. Daraus lässt sich ableiten, dass eine Katze durchschnittlich 30 Tiere pro Jahr tötet, und dass in ganz England mehr als 220 Mio. Beutetiere den Katzen zum Opfer fallen. Natürlich schliessen diese Zahlen die zwar getöteten, aber fern von zu Hause gefressenen Tiere sowie diejenigen Beutetiere, welche von den etwa 800 000 in England lebenden Wildkatzen getötet wurden, nicht mit ein!

Von 740 Katzen liegen Angaben über das Tragen von Warnglöckchen vor: 232 Katzen (31%) trugen immer und 508 Katzen (69%) nie Glöckchen. Die mittlere Rate erbeuteter Tiere betrug bei den Katzen mit Glöckchen 19 Tiere, diejenige bei den andern Katzen 15 Tiere. Mit andern Worten: Katzen mit Glöckchen töteten mehr Tiere. Während bei den Vögeln kein Unterschied festzustellen war, töteten Katzen mit Glöckchen ungefähr 33% mehr Kleinsäuger. Sind die Katzen mit Glöckchen bessere Jäger, weil sie vorsichtiger jagen müssen, damit die Glöckchen stumm bleiben?

Die untersuchten Katzen erbeuteten in der Beobachtungszeit von 5 Monaten 545 Frösche, 47 Eidechsen, 10 Ringelnattern und 87 Blindschleichen. Ich überlasse es ihnen, auszurechnen, wie viele Amphibien und Reptilien insgesamt von allen in England lebenden Katzen zur Strecke gebracht werden. Im selben Beobachtungszeitraum wurden von diesen Katzen 3 383 Vögel erbeutet. Es scheint jedoch, dass viele Vögel nur Gelegenheitsbeute sind: Schafstelze, Gimpel, Kleiber, Wintergoldhähnchen, Mauersegler, Schottisches Schneehuhn, Grünspecht, Grosser Buntspecht, Eichelhäher und Wellensittich. Wenn andere 1 000 Katzen beobachtet worden wären, hätten wir vermutlich ein Dutzend andere erbeutete Vogelarten gefunden. Die Auswertung ergab im Weiteren 13 Vogelarten, von welchen mehr als 30 Individuen getötet wurden: Haussperling 961, Blaumeise 344, Amsel 316, Star 228, Drossel 145 (einige Katzenbesitzer haben Mistel- und Singdrossel unterschieden), Rotkehlchen 142, Taube 114, Zaunkönig 105, Grünfink 82, Buchfink 70, Kohlmeise 52, Heckenbraunelle 34 und Türkentaube 33 Stück. Es scheint, dass die Katzen diese nicht erbeutet haben, weil sie besonders häufig sind (obwohl einige dieser Arten bei uns tatsächlich häufig sind), sondern weil diese vorwiegend in Gärten leben. Bei den Säugetieren töteten «unsere» 964 Katzen am häufigsten Mäuse (4 196 Stück), etwas weniger Wühlmäuse (1 949) und Spitzmäuse (946). Dies vermutlich darum, weil die Mäuse eher nachtaktiver sind als die anderen Arten und weil sie ebenfalls vorwiegend in Gärten leben. Die Katzen töteten jedoch nur 162 Ratten, das heisst Katzen sind sehr schlechte Rattenjäger. Hochgerechnet auf ganz England erbeuten die Katzen also etwas mehr als 3 Mio. Ratten pro Jahr. Das ist ein Tropfen Wasser bezogen auf den ganzen Ozean, da im gleichen Zeitraum etwa 326 Mio. junge Ratten geboren werden! Die Katzen sind aber bedeutend bessere Kaninchenjäger: Sie töten etwa 15 Mio. wilde Kaninchen pro Jahr. Da aber in dieser Zeitspanne schätzungsweise wiederum 281 Mio. junge Kaninchen geboren werden, macht dies nur einen geringen Prozentsatz aus. Die Katzen fangen aber pro Jahr auch etwa 1,5 Mio. Zwergmäuse. In Anbetracht der beschränkten Verbreitung der Zwergmäuse und bei einer Nachwuchsrate von nur etwa 11 Mio. fällt der katzenbedingte

Ausfall hier jedoch sehr viel stärker ins Gewicht! Ebenfalls Opfer von Katzen wurden Mauswiesel, Hermelin, Eichörnchen und 30 Fledermäuse.

Ogleich die Gefährdung von Arten in England nicht allein den Katzen angelastet werden kann, ist der Ausfall durch Katzen für Arten, welche aus andern Gründen bereits unter starkem Überlebensdruck stehen, wie Drosseln, Zwergmäuse, Ringelnattern und Blindschleichen, eben doch von Bedeutung. Ausserdem gibt es in England sehr viele Hauskatzen – vermutlich 26-mal mehr als Füchse und 5-mal mehr als alle anderen terrestrischen Prädatoren zusammen.

Glauben Sie nicht auch, dass etwas gegen diese Räuberei durch Katzen unternommen werden sollte, um das Überleben der wildlebenden Tiere in England sicherzustellen? Ihre Ideen und Anregungen nimmt der Redaktor zur Veröffentlichung in den nächsten *«Mammalaction New»* gerne entgegen.»

Obschon ich mit diesem Bericht keinen Feldzug gegen die Katze anzetteln möchte, können Auswirkungen von Katzen auf unsere Tierwelt durch Beutezug nicht von der Hand gewiesen werden (z.B. Eidechsen). Mir sind allerdings für die Schweiz oder den Kanton Bern keine derartigen Untersuchungen bekannt. Aber vergessen wir nicht: Die Hauskatze – auch wenn sie domestiziert ist – gehört zu der Gruppe der Raubtiere.

Thomas Aeberhard

7. Erfolgskontrolle

7.1 Erfolgskontrolle von Staatsbeiträgen (ERKOS): *Bewirtschaftungsbeiträge der Feuchtgebiete*

Die Erhaltung und Pflege von Feuchtgebieten wird durch Staatsbeiträge seit 1991 gefördert. Beitragsberechtigt ist, wer ein inventarisiertes Feuchtgebiet bewirtschaftet und mit dem Naturschutzinspektorat einen Bewirtschaftungsvertrag abgeschlossen hat. Die Beiträge werden jährlich vom Naturschutzinspektorat an die Bewirtschaftenden ausbezahlt. Gemäss ERKOS Erfolgskontrollplan 1999–2002 war im Jahr 1999 eine Erfolgskontrolle (Grobuntersuchung) zum Staatsbeitrag *Bewirtschaftungsbeiträge der Feuchtgebiete* durchzuführen. Diese hatte zum Ziel, die Wirkungen des Staatsbeitrages abzuschätzen.

Zweck dieser Grobuntersuchung war:

- Auflisten vorhandener Daten
- Aufzeigen von Schwächen und Stärken des Vollzugs
- Vorschläge für Verbesserungsmöglichkeiten
- Abklärung der Notwendigkeit einer Detailuntersuchung

Die Grobuntersuchung sollte ohne grossen Aufwand zu brauchbaren Ergebnissen führen. Bei Lücken sollte auch geprüft werden, wie weit zusätzliche Untersuchungen nötig sind. Ebenfalls war zu ermitteln, ob mit den vorhandenen Ressourcen die erforderlichen Kontrollen durchgeführt werden können.